

Devenir Formateur prap (prévention des risques liés à l'activité physique) en entreprise du secteur industrie, BTP et commerce et activités de bureau (IBC)

Public

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'entreprises proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) à destination des salariés d'entreprises.

L'effectif est de 10 participants maximum.

Pré-requis et conditions préalables d'inscription

- Chaque participant doit être en possession d'une attestation de réussite à l'autoformation « Les bases en prévention des risques professionnels » dispensée en e-learning par l'INRS. L'inscription s'effectue sur le site de l'INRS : www.ead-inrs.com.
- Chaque participant devra avoir un minimum de connaissances dans l'utilisation de l'outil informatique (power point, ...)
- Pour garantir l'efficacité des actions menées, il est indispensable que le dirigeant de la structure (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention permettant d'assurer les conditions de réussite de la formation.

Objectifs de la formation

Il s'agit de permettre aux participants de s'approprier les concepts et les outils nécessaires pour inscrire leur formation dans une démarche de prévention de l'entreprise.

- Elaborer un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Objectifs pédagogiques

- Elaborer un projet de formation-action prap en tenant compte de la spécificité de l'établissement.
- Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion d'une formation-action prap.
- Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration.
- Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (techniques, organisationnelles)

Dates

Pays de la Loire

- module 1 : 12 avril (14h00) au 15 avril 2021 (12h30),
- module 2 : 25 mai (14h00) au 28 mai 2021 (12h30),
- module 3 : 28 juin (14h00) au 2 juillet 2021 (12h30).

Inscription

Nous contacter par mail : slconsultants@wanadoo.fr

ou

par téléphone :
06 21 74 53 30

Interlocuteur
Eric LEFEUVRE

Intervenant

Formateur certifié par le réseau Prévention INRS/Carsat,

Membre de l'Équipe Pédagogique Nationale prap.

Lieu

Siège
SLCONSULTANTS
12 rue du Val vert
53200 AZÉ.



et humaines) permettant de supprimer ou réduire les risques identifiés.

- Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'établissement.
- Concevoir et organiser une formation-action prap.
- Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
- Utiliser différentes méthodes d'évaluation.
- Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation-action prap.

Contenu

- Méthodologie de projet, les étapes d'un projet de formation-action prap.
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les risques d'atteinte à la santé et les facteurs de risque des TMS : biomécaniques, psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations dangereuses.
- Analyse des déterminants de l'activité et de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration issus de l'analyse des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action prap.

Méthodes pédagogiques - Atouts de la formation

- Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application en entreprise (5 jours).
- Exposés didactiques.
- Une expérimentation de méthodes et d'outils
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

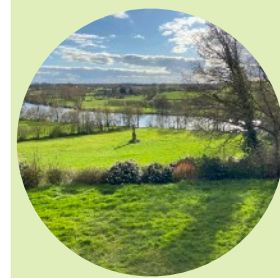
Durée

10 jours (70 heures) en face à face pédagogique en 3 modules, plus la réalisation des travaux intersession au sein de l'établissement du participant (**environ 5 jours**).

Validation

A l'issue de la formation,

- SLCONSULTANTS délivre une attestation de fin de formation, attestant des acquis du participant au regard des résultats aux épreuves certificatives.
- Les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de



Formateur prap IBC, valable 36 mois.

Les épreuves certificatives

- **Épreuve certificative 1**

Le candidat devra rédiger durant l'intersession, le pré-projet de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique dont il a prévu la mise en œuvre dans un établissement.

Il devra présenter ce pré-projet, au retour de l'intersession. Il disposera pour cela de 20 minutes, 5 minutes étant consacrées à répondre aux questions de l'auditoire.

- **Épreuve certificative 2**

Le candidat devra effectuer durant l'intersession une analyse d'une situation de travail. Il présentera cette analyse, au retour de l'intersession. Il disposera pour cela de 20 minutes maximum, 5 minutes étant consacrées à répondre aux questions de l'auditoire.

- **Épreuve certificative 3**

Le candidat disposera de 2 heures pour préparer le déroulé pédagogique, d'une séquence de la formation Acteur prap et l'animation de celle-ci.

- Il devra animer une partie de la séquence préparée avec un groupe durant 20 minutes.

- A l'issue de cette animation, il devra argumenter sa réponse formation et justifier de ses choix pédagogiques lors d'un entretien de 10 minutes.

